

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05-037

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 12 mai 2026

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Odile PHILIPPON, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Charlène ROSNOBLET, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Raphael GABION, Margot SOLVIGNON, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Raphael GABION pouvoir à Eric LARDON, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Odile PHILIPPON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION - REGULARISATION COMPTABLE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20260520-2026-05-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Publication : 01/06/2026

Le transfert de la compétence éclairage public pour la partie investissement a été acté par arrêté préfectoral du 24 avril 2014.

Un procès-verbal de remise des biens et du transfert de la dette due au SIEL-Territoire d'Energie Loire a été signé entre la commune et Loire Forez Agglomération (LFA) le 16 décembre 2016.

Les écritures traduisant cette convention n'ont jamais été enregistrées en comptabilité.

Suite à un état des lieux fait par la comptable du SGC de Montbrison des régularisations doivent être effectuées tant sur la collectivité que sur LFA.

Ces opérations d'ordre non budgétaire doivent être autorisées par délibération du Conseil municipal.

Constatation de la partie du capital restant dû d'emprunt au SIEL mis à la charge de LFA :

Prêt EP 7360 EP Hameau Grézieux

Ecriture à comptabiliser

Débit 1021 Crédit 168758 pour 3 700,94 €

Prêt EP 7359 Eclairage voirie La Lande

Ecriture à comptabiliser

Débit 1021 Crédit 168758 pour 6 235,94 €

Prêt EP 5402 Eclairage des abords

Ecriture à comptabiliser

Débit 1021 Crédit 168758 pour 15 234,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **AUTORISE** le comptable public à passer les écritures de régularisation précisées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 28 MAI 2026

Le Maire,

Eric LARDON



A blue circular official stamp of the commune of Saint-Marcellin-en-Forez is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ' around the perimeter and '42080' at the bottom. The signature of Eric Lardon is written in black ink over the stamp.

Le Secrétaire de séance

Odile PHILIPPON



A blue ink signature of Odile Philippou is written over the text of her name.